

*Le ministre auprès de la ministre de l'économie
De l'industrie et de l'emploi,
Pour le ministre et par délégation:
Par empêchement du directeur général
de la compétitivité, de l'industrie
et des services :
Le délégué interministériel aux normes,
J.-M. LE PARCO*

*Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des affaires financières,
Sociales et logistiques,
F. de LA GUERRONNIERE*

*Le secrétaire d'Etat ;
Chargé du commerce, de l'artisanat,
Des petites et moyennes entreprises,
Du tourisme, des services et de la consommation,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
La directrice générale
De la concurrence, de la consommation
Et de la répression des fraudes
N. HOMOBONO*

ANNEXE

MODÈLE DE LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Le fabricant, l'importateur ou tout autre responsable de la mise sur le marché (raison sociale et adresse complète):

DECATHLON
4, Boulevard de Mons
59650 Villeneuve d'Ascq
France

déclare que l'équipement de protection individuelle neuf (ou considéré comme neuf) décrit ci-après (description de l'EPI, marque, numéro de série) : **114037** est conforme (selon le type d'équipement de protection individuelle, remplir la colonne 1 ou 2).

(1)	(2)
aux dispositions applicables de l'annexe II figurant à la fin du titre 1 ^{er} du livre III de la quatrième partie du code du travail conformément à l'article R. 4312-6 dudit code et, le cas échéant, à la norme EN NF..... conformément à l'article R. 4311-12 du code du travail	au modèle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen CE de type (référence de l'attestation d'examen CE de type) n° 0072/372/162/04/16/0046 . délivrée par (3): IFTH - n°0072, Avenue, Guy de Collongue, 69134 ECULLY, FRANCE et, le cas échéant, est soumis à l'une des procédures mentionnées à l'article R. 4313-82, à savoir (rayer la mention inutile): a) la procédure de système de garantie de qualité CE décrite par les articles R. 4313-57 à R. 4313-61 du code du travail sous contrôle de l'organisme habilité(3)..... b) la procédure de système d'assurance qualité CE de la production avec surveillance décrite par les articles R. 4313-62 à R. 4313-74 du code du travail sous le contrôle de l'organisme habilité (3)
(1) S'il s'agit d'un équipement de protection individuelle soumis à la procédure de contrôle interne de la fabrication dite aussi procédure «d'auto certification CE» (mentionné à l'article R. 4313-80). (2) S'il s'agit d'un équipement de protection individuelle soumis à la procédure d'examen CE de type (mentionné à l'article R. 4313-81). (3) Nom et adresse de l'organisme habilité.	

DECATHLON S.A
S. GIGNAC-CAPERLAN
La Lande de Jauge
Parc de Jarry 2
33612 CESTAS CEDEX



Fait à Cestas, le 08 Avril de 2016
Par (1) Gilles REMOND (Directeur Univers)

(1) Nom et fonction du signataire ayant reçu pouvoir pour engager le responsable de la déclaration.